

Envoyé en préfecture le 27/12/2022

Reçu en préfecture le 27/12/2022

Publié le



ID : 034-213402555-20221214-FIN\_2022\_31-BF

# Rapport d'orientations budgétaires 2023



Direction des finances

Saint-Gély-du-Fesc

01/01/2023

# Rapport d'orientations budgétaires 2023

## Table des matières

	<b>I. Introduction</b> .....	3
5	<b>II. Contexte international et national</b> .....	4
	<b>III. Les principales mesures du projet de loi de finances 2023</b> .....	5
	1. Les principales mesures fiscales .....	5
	2. Les dotations.....	5
	a) La péréquation verticale .....	5
10	b) Péréquation horizontale .....	6
	3. Soutien à l'investissement local.....	6
	4. Les dispositifs de soutien anti-inflation .....	6
	5. Le Pacte de confiance .....	7
	<b>IV. Résultats anticipés de l'exercice budgétaire 2022</b> .....	7
15	1. Les résultats .....	7
	2. L'épargne dégagée.....	8
	<b>V. Un budget communal 2023 résilient</b> .....	8
	<b>A. Une section de fonctionnement soumise à des contraintes économiques inédites</b> .....	9
	1. Une approche prudente dans l'évaluation des produits de fonctionnement.....	9
20	2. Des charges de fonctionnement fortement impactées par l'envolée des prix des énergies.....	12
	3. Un autofinancement prévisionnel 2023 qui pourrait se dégrader fortement. ....	13
	<b>B. Des investissements limités aux projets engagés</b> .....	14
	<b>VI. Une dette saine</b> .....	16
25	<b>VII. La structure de dépenses du personnel</b> .....	18
	1. Evolution du chapitre 012.....	18
	2. Pyramide des âges .....	19
	3. Tableau des effectifs au 31 décembre 2022.....	19
	Annexes.....	20
30		

# I. Introduction

5 Le débat d'orientations budgétaires (DOB) constitue une obligation introduite par la loi du 6 février 1992 pour les collectivités de plus de 3 500 habitants. Celui-ci doit se dérouler dans les deux mois qui précède l'examen du budget primitif.

La loi n°2015-991 portant nouvelle organisation Territoriale de la République (NOTRe) a souhaité accentuer l'information des conseillers municipaux.

10 Aussi, dorénavant le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire portant sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, et sur la structure de la gestion de la dette.

Le DOB comporte traditionnellement deux parties :

→ Un point sur le contexte général avec les données macroéconomiques et les dispositions de la loi des finances ;

→ Les informations nécessaires à l'élaboration des budgets de la Commune.

15 L'article D. 2312-3 du code général des collectivités territoriales (CGVT) précise le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire. Ainsi, le rapport doit comporter les informations suivantes :

20 Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement en précisant les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ;

La présentation des engagements pluriannuels envisagés, notamment les orientations en matière de programmation d'investissements comportant une prévision des dépenses et des recettes et le cas échéant les orientations en matière d'autorisation de programme ;

25 Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget, notamment le profil de l'encours de dette qui vise la collectivité pour la fin de l'exercice ;

Des informations sur la structure des effectifs, les dépenses de personnel, les rémunérations.

## II. Contexte international et national

30

En 2020, la crise sanitaire a provoqué l'arrêt complet de l'économie mondiale. Les interventions massives des banques centrales et des gouvernements ont entraîné un excès de liquidité et une surchauffe de l'économie. Cette sortie de crise sanitaire a ainsi été marquée par des pénuries de matières premières et d'emplois entraînant le monde dans une crise inflationniste. Ainsi, dès le début de l'année 2022, les politiques monétaires se sont durcies, avec le retrait des liquidités sur le marché et les augmentations des taux directeurs. La hausse des taux a conduit les différents instituts de conjoncture à revoir à la baisse les prévisions de croissance mondiales pour 2023 et les années suivantes.

35

40

Les prévisions de croissance au niveau mondial pour l'année 2022 s'établissaient à 4.4% en début d'année. Elles sont actuellement revues à 3.2% par le FMI. Cette détérioration a été provoquée par le ralentissement de l'économie et les incertitudes qui pèsent sur les marchés et l'économie en raison de la guerre en Ukraine.

Par ailleurs, la reprise mondiale reste inégale, car liée :

45

50

- Aux politiques monétaires adoptées par les banques centrales ;
- A la dépendance énergétique de certains pays ;
- Aux conflits géopolitiques aggravant les incertitudes (perte de confiance et dépréciation de l'Euro) ;
- Au risque de fragmentation des taux souverains : la BCE se retrouve confrontée à un risque de fragmentation des taux (forte augmentation des taux des pays les plus à risque par rapport aux autres), ce qui n'est pas le cas de la FED.

Aux Etats-Unis, les perspectives de croissance sont optimistes. En effet, le pays est presque indépendant énergétiquement, le dollar s'apprécie ce qui attire les investisseurs étrangers, la relance de l'économie semble plus aisée avec une balance commerciale excédentaire et la force de consommation des agents.

55

A contrario, la Zone Euro est fortement dépendante du gaz russe et des importations énergétiques. L'euro se déprécie.

60

En France, en 2021, le PIB a augmenté de 6,8% en volume se rapprochant mais restant inférieur au niveau de 2019 de 1,5%. La reprise a ainsi été plus rapide qu'initialement anticipée par les économistes. En revanche les prévisions se sont nettement dégradées pour 2023, puisque le projet de loi de finances prévoit une croissance de 1%.

Quant à la Chine, pour la première fois depuis 1990, le taux de croissance ne dépassera pas 5%. En effet, la politique zéro Covid a freiné la croissance depuis plus de deux ans.

Aux Etats Unis, l'inflation a atteint 8.3% au mois d'août, ce qui ne s'était plus vu depuis des décennies.

65

En Zone Euro, l'inflation dépasse des records dans certains pays développés de la Zone Euro (+10%/an) comme l'Allemagne.

Cette inflation provoque une baisse du pouvoir d'achat et de la consommation des ménages et impacte le taux de croissance à la baisse.

### III. Les principales mesures du projet de loi de finances 2023

70

#### 1. Les principales mesures fiscales

Suppression de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

75 La part Régionale avait déjà été supprimée en 2021. Le PLF efface sur deux ans (2023-2024) la moitié restante perçue par les départements et le bloc communal soit près de 9,3 Md€

Baisse du plafonnement de la contribution économique territoriale (CET). 2% en 2022  
80 1,625% en 2023, puis 1,25% à partir de 2024. La majoration forfaitaire des bases foncières - hors parts professionnelles - suivra la formule de droit commun fondée sur l'inflation, soit 6% à 7%. Possibilité d'élargissement aux aires d'urbanisation de moins de 50 000 habitants, par décret, du périmètre des zones tendues où s'applique la taxe d'habitation (TH) sur les logements vacants revenant à l'Etat et où, corrélativement, les communes peuvent majorer la TH sur les résidences secondaires de 5% à 60%.

85

#### 2. Les dotations

##### a) La péréquation verticale

90 Le projet de loi de finance propose une augmentation des dotations (DGF, DSU et DSR) + 320 M€ en faveur du bloc communal, dont :

- Dotation de solidarité rurale (DSR) +90 M€
- Dotation de solidarité urbaine (DSU) +90 M€
- Dotation intercommunalité +10 M€

95

Si le Projet de loi de finances prévoit une revalorisation de la dotation globale de fonctionnement (DGF), celle-ci n'est toutefois pas corrélée à l'inflation. Aucune minoration ne sera appliquée la dotation forfaitaire des communes en 2023. Les attributions individuelles ne fluctueront qu'en fonction de la population à périmètre constant.

100

Trois aménagements sont apportés au calcul de la DGF du bloc communal :

- Le critère de l'effort fiscal reste inchangé pour 2023
- La densité de population est substituée à la longueur de voirie pour le calcul de la fraction péréquation de la DSR
- 105 ▪ L'évolution de la DSR cible sera désormais encadrée par un tunnel similaire à celui qui régit la fraction péréquation (-10 %/+20 %)

### b) Péréquation horizontale

110

Le projet de loi de finance prévoit deux modifications concernant le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) :

115

- Suppression du critère d'exclusion du reversement du FPIC pour cause d'un effort fiscal agrégé inférieur à 1
- Elargissement des garanties d'attribution pour les structures intercommunales qui perdraient le bénéfice du reversement

120

Il prévoit également un ajustement dans la répartition du Fonds National de Péréquation (FNP) DMTO perçu par les départements

- Renouvellement de manière transitoire de la conservation des taux de TFPB adopté en 2020 pour la répartition du FNP DMTO

125

Des mesures techniques pour le calcul d'indicateurs

### 3. Soutien à l'investissement local

130

Il est prévu un maintien des dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI (1,8 Md€) :

135

- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 M€ (-337 M€ par rapport à 2022)
- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1,046 Md €
- Dotation politique de la ville : 150 M€
- Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée FCTVA : + 200 M€ en 2023

140

Il est également mis en place un fonds vert de 1,5 M€ pour réaliser la transition écologique dans, par et pour les territoires.

### 4. Les dispositifs de soutien anti-inflation

145

Le filet de sécurité : inscription de 430 M€ destinés à verser en 2023 aux communes et aux EPCI à fiscalité propre la compensation votée en LFR d'août 2022 des hausses de charges énergétiques, alimentaires et de personnel (point d'indice) enregistrées en 2022

Reconduction de ce bouclier en 2023, dans un format remodelé, ciblé sur l'énergie et élargi aux régions et départements.

150 5. Le Pacte de confiance

Le retour du déficit public de la France sous les 3% est prévu à l'horizon de l'exercice 2027 contre 6,5% à la fin de l'année 2021.

155 L'Etat souhaite mettre en œuvre un pacte de confiance obligatoire pour les collectivités et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dont les dépenses de fonctionnement sont supérieures à 40 M€.

Le pacte de confiance prévoit une indexation de l'augmentation des dépenses des collectivités diminuées de -0,5%.

160 En cas de non-respect de ce plafond d'évolution, des reprises financières pourront être opérées par l'Etat.

## IV. Résultats anticipés de l'exercice budgétaire 2022

165 Les résultats définitifs de de l'année 2022 ne sont pas connus à ce jour. Les chiffres estimés présentés ci-dessous peuvent différer de ceux qui seront présentés dans le compte administratif lors du conseil municipal.

170 Dès le début de l'année 2022, la ville de Saint-Gély-du-Fesc, comme de nombreuse commune en France a pu constater une hausse généralisée des produits et services. Cette hausse s'est accentuée du fait de la guerre en Ukraine et de la crise des énergies qui en a résulté.

### 1. Les résultats

175 Les résultats (en M€) du budget principal de la vile devrait connaitre l'évolution suivante par rapport à 2021 :

En K€	2021	2022
<b>Fonds de roulement en début d'exercice</b>	2 597	2 707
<b>Par affectée à l'investissement (1068)</b>	1 054	1 002*
<b>Résultat de l'exercice</b>	1 164	1 695*
<b>Fonds de roulement à la fin de l'exercice</b>	2 707	3 399*

\* chiffres provisoires arrêtés le 05/12/2022

Le fonds de roulement en début d'exercice N est composé des résultats cumulés en fonctionnement et en investissement de tous les exercices précédents. Ils tiennent également compte de la part des résultats affectés au financement de l'investissement.

180

## 2. L'épargne dégagée

185

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente la richesse financière dégagée par la collectivité au cours de sa gestion durant l'exercice N.

L'épargne nette équivaut à l'épargne brute dont on a soustrait le remboursement en capital de la dette. Elle représente la part de financement que la collectivité peut injecter pour faire ses investissements :

En K€	2021	Moyenne de la strate en 2021	2022
<b>Epargne brute</b>	1 398	-	1 315
<b>Taux d'épargne brute<sup>1</sup></b>	13.83	15.46	13.17
<b>Epargne nette</b>	1 056	-	935
<b>Taux d'épargne nette</b>	10.4	8.83	9.37

190

Selon les ratios de la DGFIP, le taux d'épargne brute doit se situer entre 10 et 15%. Cette projection de la diminution de l'épargne est la conséquence des premiers effets de l'inflation et de l'augmentation du point d'indice, sans qu'il y ait eu de consultation préalable des collectivités locales, au cours de la deuxième moitié de l'année.

195

## V. Un budget communal 2023 résilient

L'exercice 2023 sera très certainement caractérisé par un niveau d'inflation inconnu depuis près d'un demi-siècle.

200

L'ensemble des collectivités et Saint-Gély-du-Fesc en particulier voient donc leurs marges de manœuvre considérablement amoindries en raison de l'inflation mais aussi des difficultés rencontrées s'agissant des sources de financement extérieurs. Hier, les collectivités se demandaient comment améliorer la qualité de leurs services, aujourd'hui se pose la difficulté de maintenir un même niveau de service.

<sup>1</sup> En % des produits rentrant dans le calcul de la capacité d'autofinancement.



205 Les collectivités ne bénéficient pas de bouclier tarifaire concernant les prix du gaz et de l'électricité et le « filet de sécurité » qui pourrait être versé courant 2023 ne permettrait de couvrir que très modestement une hausse généralisée et durable des prix constatés sur l'ensemble des secteurs.

210 En parallèle, le gouvernement a entrepris de lutter contre la perte du pouvoir d'achat des agents de la fonction publique par décret du 07 juillet 2022, en augmentant de 3.5% le point d'indice. Aussi, le budget 2023 communal doit-il intégrer cette évolution sur l'ensemble de l'année.

215 Malgré tout, la commune est déterminée à ne pas aggraver davantage les difficultés financières auxquels un grand nombre de concitoyens sont confrontés. C'est pourquoi l'équipe municipale maintient sa volonté de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales.

## A. Une section de fonctionnement soumise à des contraintes économiques inédites

### 220 1. Une approche prudente dans l'évaluation des produits de fonctionnement

225 Au regard du projet de loi de finance qui prévoit une stabilité des dotations, la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour 2023 est évaluée à 1.2 M€ contre 873 K€ en 2022. Celle-ci sera composée de :

- La Dotation forfaitaire (DF) : 900 K€ (contre 860 K€)
- La Dotation nationale de péréquation (DNP) : 330 K€ (contre 310 K€)

230 Les autres produits constitutifs du chapitre 74 « dotation subventions et participations versées » pourrait représenter près de 700 K€ dont le versement des subventions de la caisse des affaires familiales (CAF) au service multi-accueil qui pourrait s'élever à 350 €.

235 Le coefficient des valeurs locatives est estimé à 7% en raison de la forte inflation constatée sur l'IPCH entre nov. et nov. n-1. Aussi, le produit des taxes de la taxes foncières sur les propriétés bâties (TFPB) et non bâties (TFPNB) a été estimé pour 2023 à 5.6 M€ contre 5.2 M€ en 2022. Comme chaque année un prélèvement sur recette consécutive à la loi SRU sera procédé à hauteur de 420 K€.

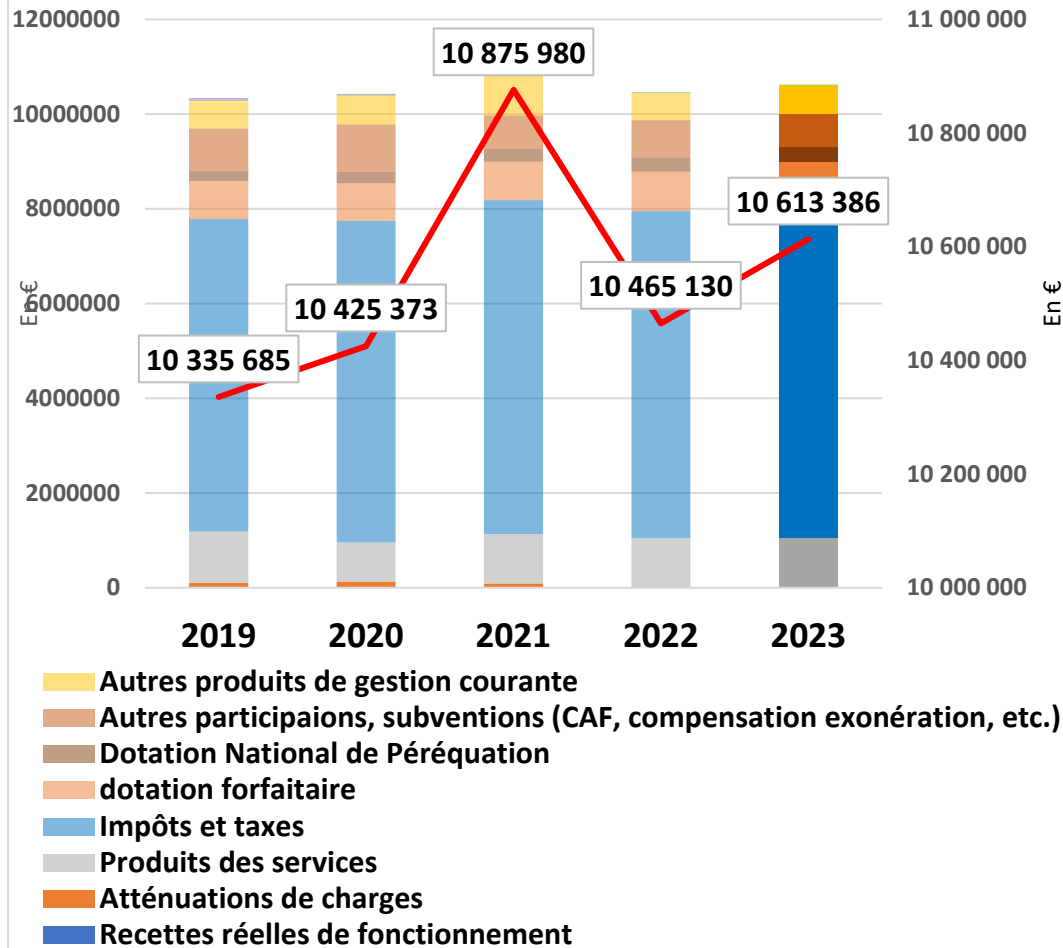
240 A cela, s'ajoutera l'attribution de compensation (AC), versée par l'intercommunalité pour un montant de 505 K€ (contre 510 K€) ainsi que le produit de la taxe additionnelle de droits de mutation à titre onéreux (DMTO). La diminution de l'AC est consécutive au transfert de la salle de spectacle Georges BRASSENS à l'intercommunalité. Par ailleurs, conformément à la loi et à partir de janvier de l'année prochaine, la commune versera à la Communauté de Communes

245 du Grand Pic Saint-Loup, 1% du produit de la taxe d'aménagement qu'elle perçoit soit un reversement évalué entre 2 868 € et 3 028 € au regard du produit de 2022.

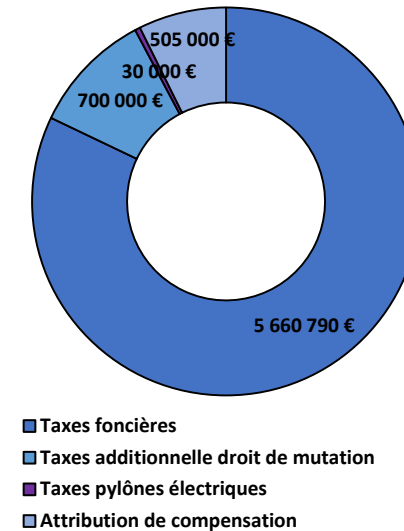
250 A la suite du déménagement d'une partie des locaux de la Saur, intervenu courant 2022, le bail conclu avec cette société a été revu à la baisse pour un montant de 27 K€ annuel contre 123 K€ les années précédentes. Dans le même temps, la commune a développé plusieurs espaces partagés de travail ainsi que des salles de réunions, un « atelier des projets » qu'elle met en location en contrepartie de redevances versées par les utilisateurs. Aussi le total des produits de gestion constitué par les différents loyers communaux a été évalué pour un montant de 60 K€.

255

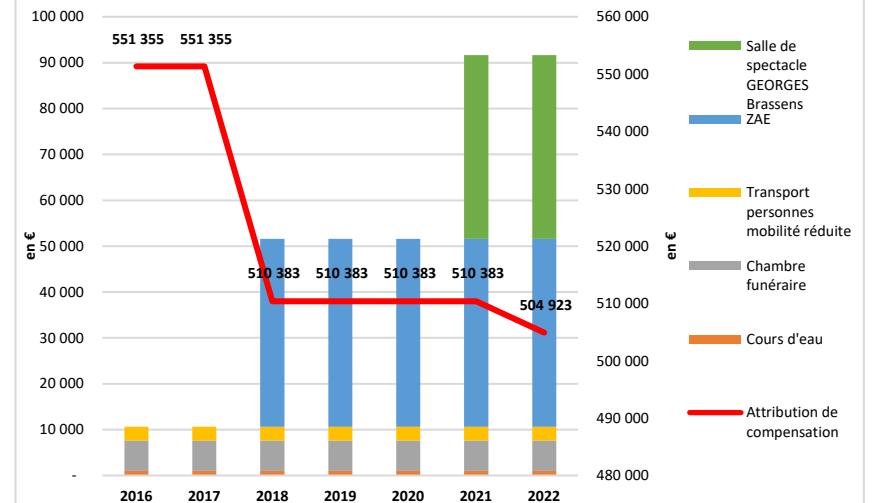
### EVOLUTION ET PERSPECTIVE DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



### REPARTITION DES PRODUITS DES IMPÔTS ET TAXES pour 2023



### Charges transférées et évolution de l'attibution de compensation (AC)



230

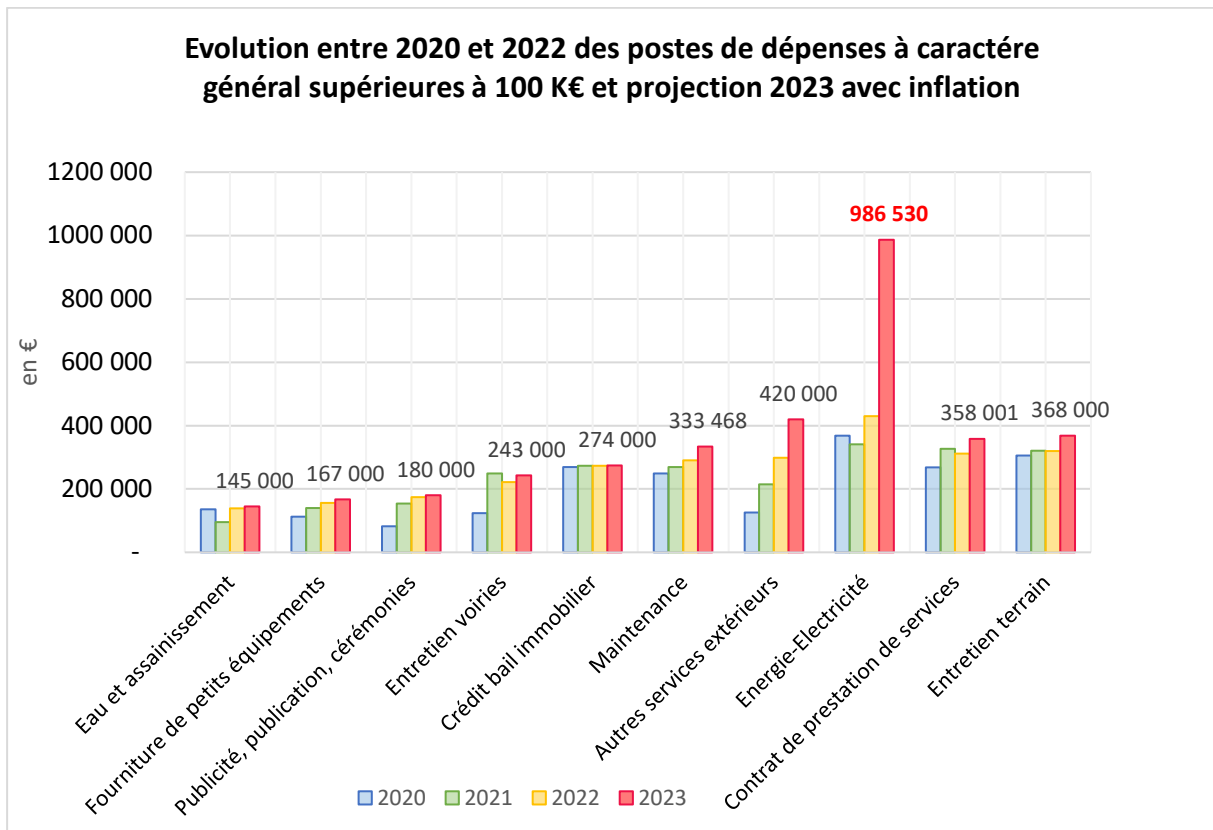
## 2. Des charges de fonctionnement fortement impactées par l'envolée des prix des énergies

235 De façon générale, les charges de fonctionnement devraient être fortement affectées par l'inflation et par l'envolée du prix des énergies en particulier.

La fin du contrat avec le fournisseur d'énergie en avril prochain, place donc la collectivité dans une position de forte vulnérabilité.

240 L'évolution des charges de fonctionnement a été prévue en prenant pour base le budget exécuté 2022 auquel ont été appliqués les différents pourcentages envisagés d'inflation (cf. Annexe n°) :

- Prix du Gaz x 6
  - Prix de l'électricité x3
  - Carburants 12%
  - Produits et services entre 7 et 30%
- A partir d'avril 2023, date du renouvellement du contrat d'énergie.



245

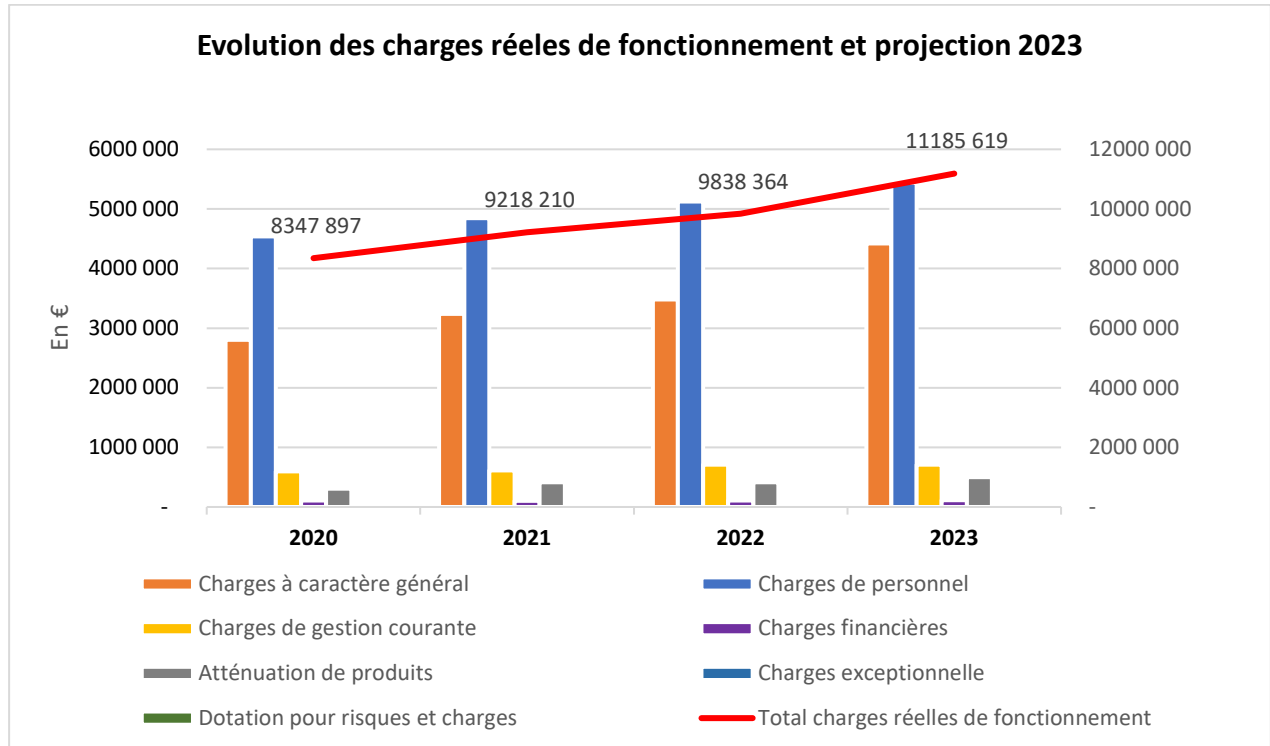
La proportion des dépenses d'énergie dans les charges à caractère général en 2023 pourrait plus que doubler pour atteindre 986 K€ contre 429 K€ en 2022.

250 Dans une moindre mesure, les dépenses de personnels suivront aussi une trajectoire à la hausse en prenant en considération l'effet du glissement vieillesse technicité (GVT) ainsi que la revalorisation du point d'indice décidé en juillet dernier par le gouvernement. Dans le même temps, la commune a également prévu d'intégrer dans le régime indemnitaire de fonctions,

255 sujétions, d'emplois et d'expertises professionnelles (RIFSEEP) de ses agents, un complément indemnitaire annualisé (CIA) qui sera versée selon leur manière de servir. Pour 2023, le montant de cette enveloppe a été évalué par le service des ressources humaines à hauteur de 60 K€. L'enveloppe budgétaire des dépenses de personnel pour l'exercice 2023 devrait progresser et atteindre près de 5.5 M€.

S'agissant des charges de gestions courantes, l'enveloppe budgétaire dévolue aux associations devrait rester identique à celle de l'exercice précédent.

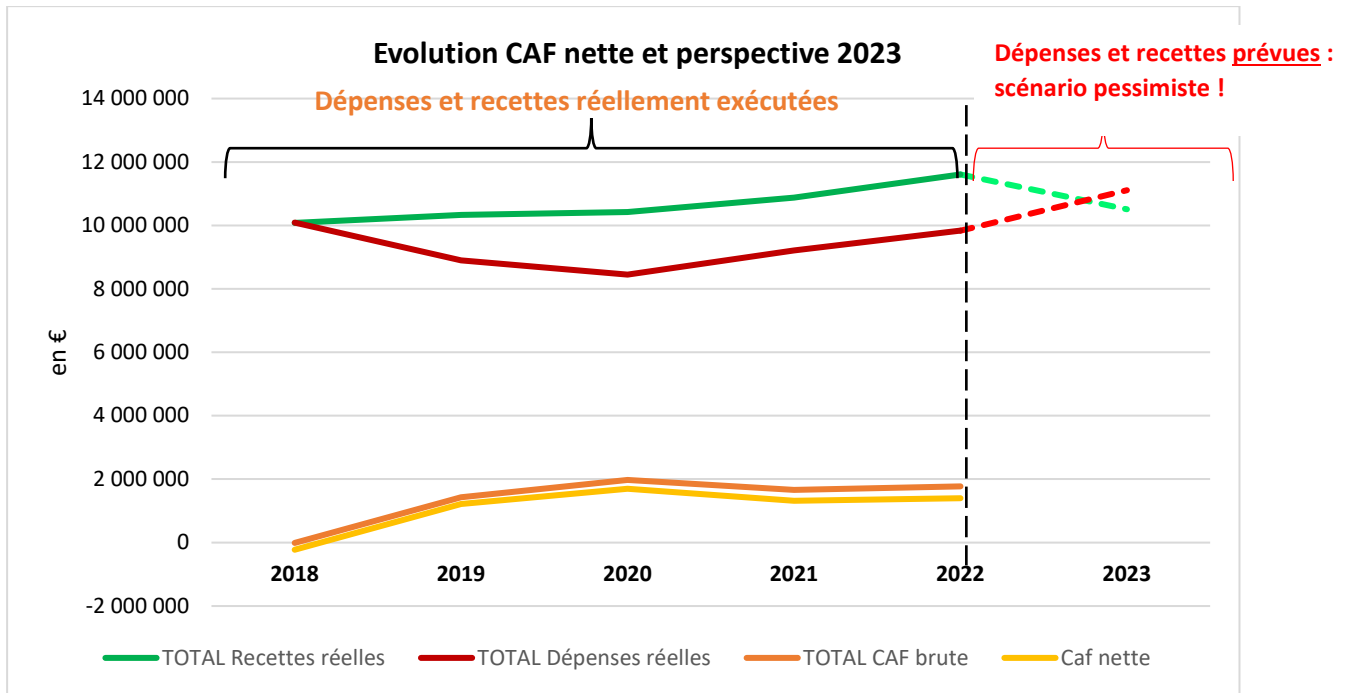
Le remboursement des intérêts du capital de la dette s'élèvera à 105 K€.



260

### 3. Un autofinancement prévisionnel 2023 qui pourrait se dégrader fortement.

265 De manière exceptionnelle, l'exercice 2023 pourrait être caractérisé par une absence d'autofinancement, la trésorerie serait donc amenée à diminuer. Cette situation conduirait alors la collectivité à puiser dans son épargne de gestion pour prioritairement rembourser l'annuité de sa dette et financer ensuite une partie de ses investissements.

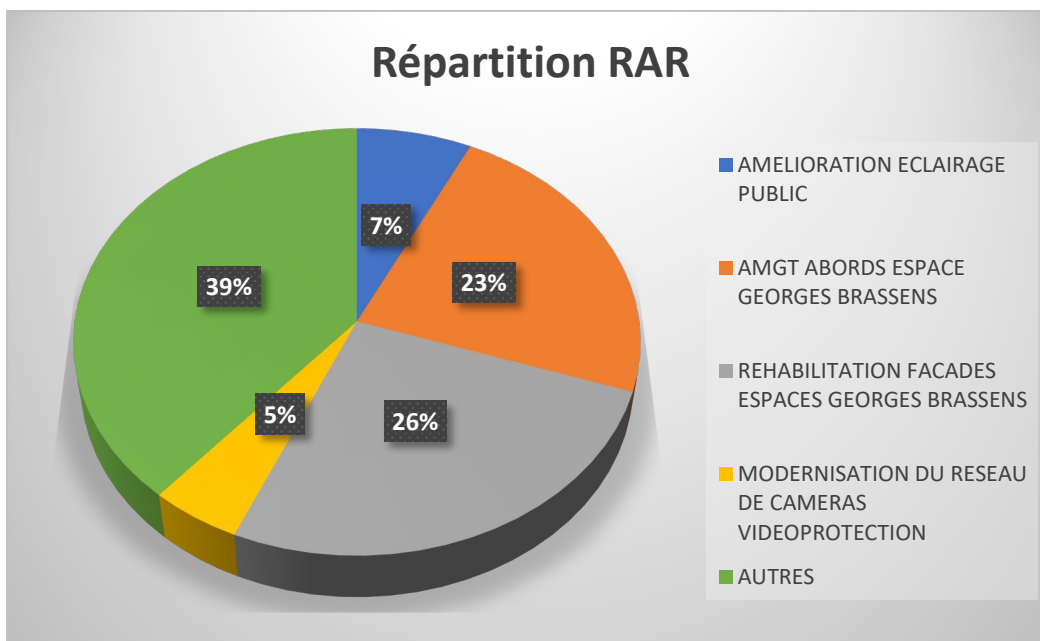


270 La possible diminution de la capacité d'autofinancement sur 2023 devrait être considérée comme étant exceptionnelle sous condition que le contexte économique et international puisse évoluer plus favorablement.

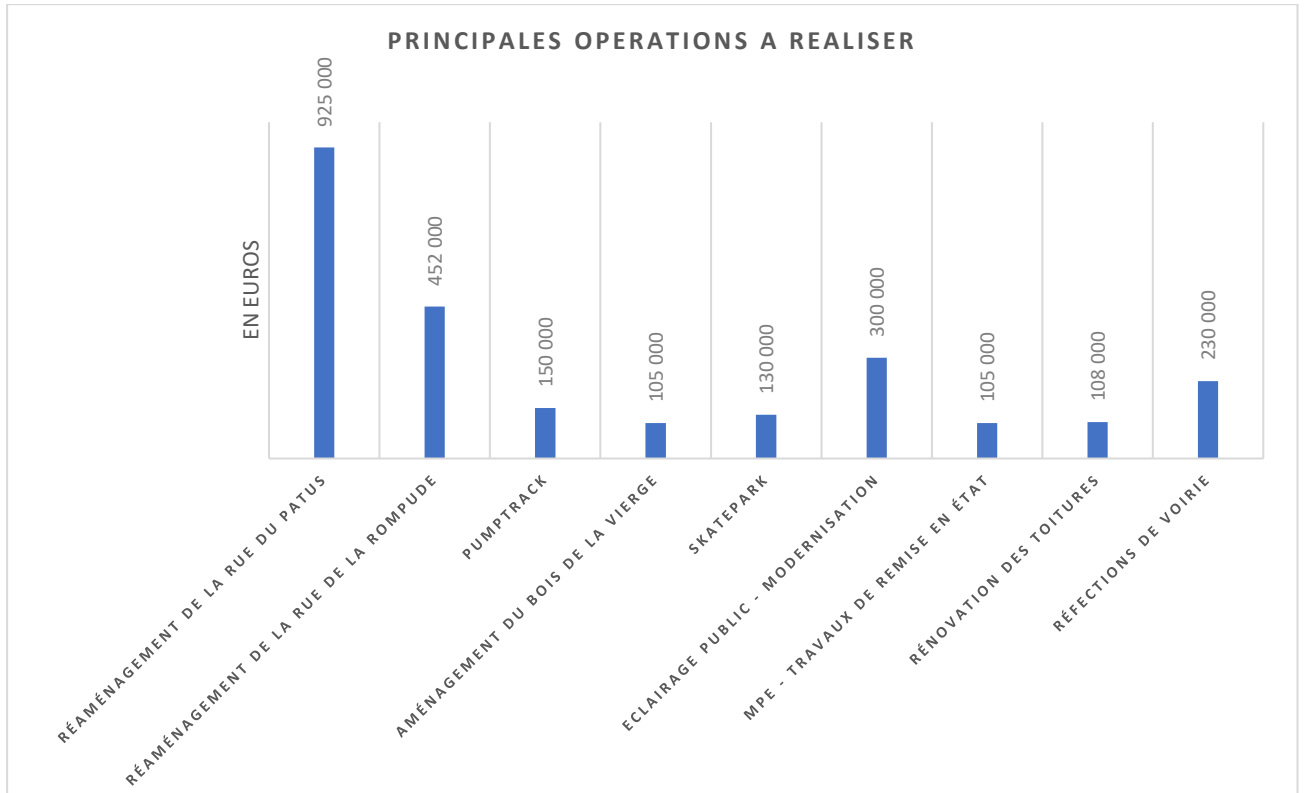
## B. Des investissements limités aux projets engagés

275

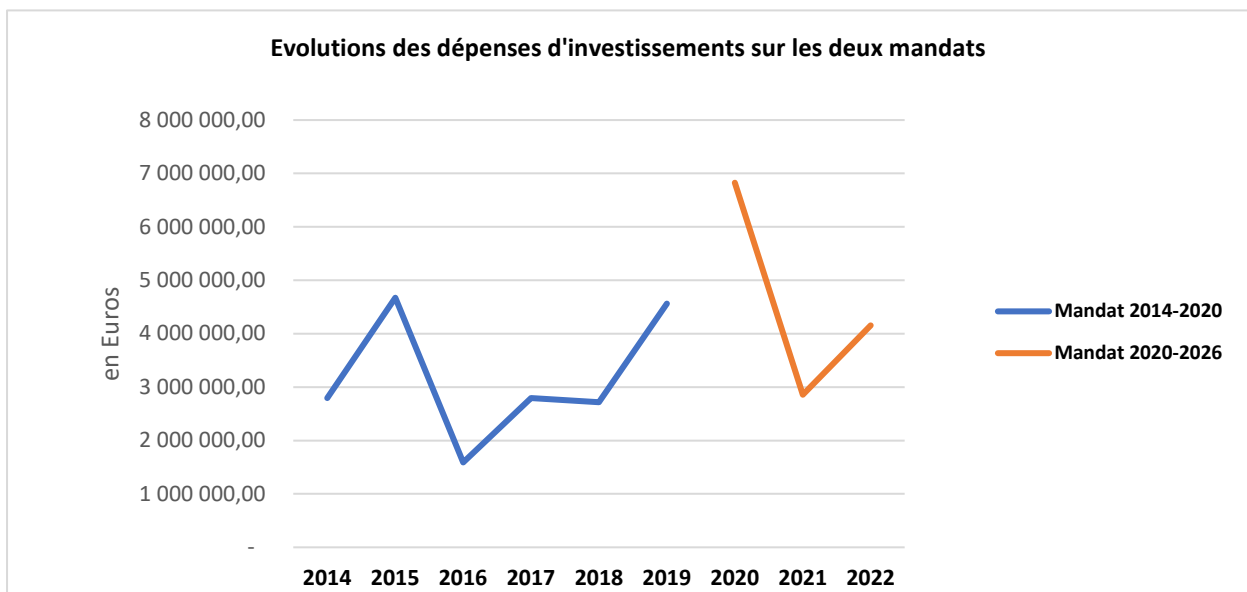
La commune devrait constater pour près de 1.6 M€ de restes à réaliser (RAR) (cf. annexe).



280 En parallèle, les besoins d'investissement de la commune sont toujours en cours d'évaluation. Cependant la feuille de route du mandat comprend la réalisation d'investissements majeurs principalement portés par la direction des services techniques. Un certain nombre d'opérations seront donc déployées sur l'exercice 2023.



285 Les dépenses d'investissement effectuées par la commune de Saint-Gély-du-Fesc depuis le début de mandat restent dynamiques. Les dépenses d'investissement effectuées depuis 2020 représentent 72% de la totalité des dépenses d'investissement du premier mandat.



## VI. Une dette saine

290

Durant l'exercice 2022, la commune a contracté une dette de 1.5 M€ au taux fixe de 1.38% auprès de la caisse française de financement local (Caffil). Cet emprunt est à amortissement constant, trimestriellement, sur une durée de 25 ans.

295

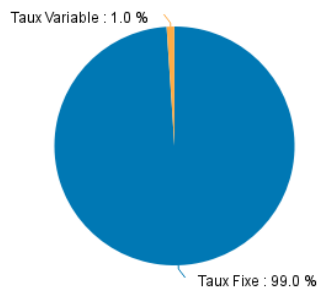
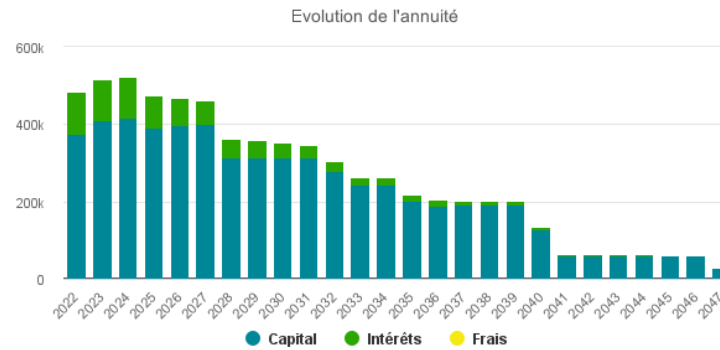
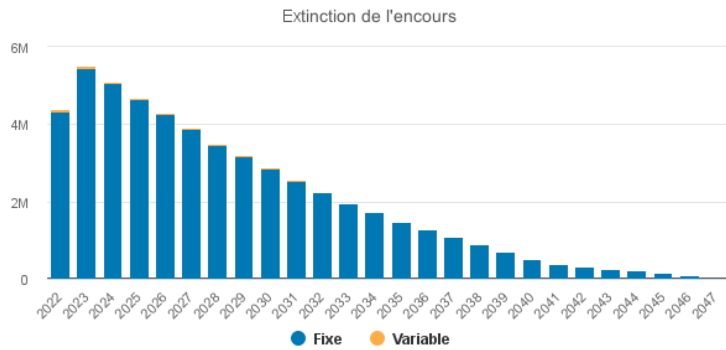
Comme il a été évoqué précédemment, il n'est plus possible à ce jour pour une collectivité de souscrire un tel emprunt. Aussi la commune a-t-elle prévue de ne pas recourir à la dette durant l'exercice 2023.

300

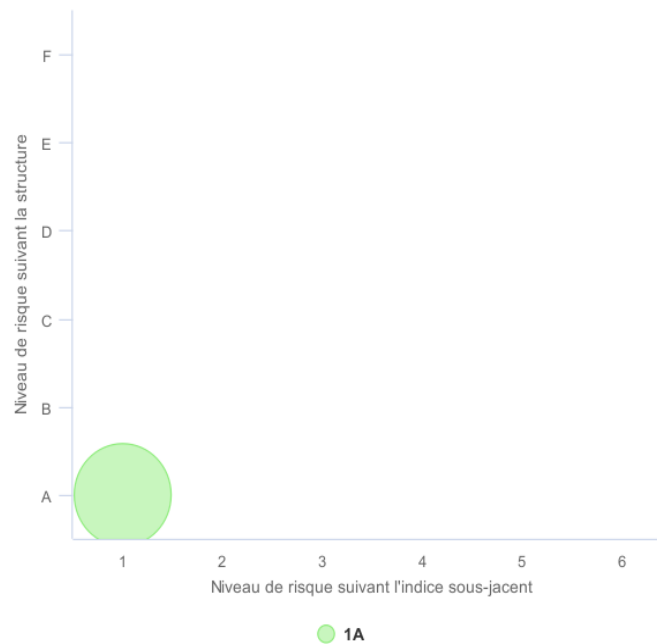
La dette est structurellement saine et ne comporte pas d'emprunts toxiques, le taux moyen est de 2.04% avec une durée de vie moyenne de 8 ans et 3 mois.

En 2023, Le stock de dette atteindra 5,5 M€, les charges financières vont très légèrement diminuer pour atteindre 105 K€ en 2023 contre 106 K€ en 2022.





Classification de l'encours au 04/12/2022 en début de journée selon la charte Gissler



## 235 VII. La structure de dépenses du personnel

Avec près 5.5 M€ prévus pour l'exercice 2023, les dépenses de personnels constitueront le premier poste des charges réelles de fonctionnement de la collectivité.

L'évolution de ces dépenses résulte de plusieurs facteurs :

- 240
- Prise en compte du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) 1,5%
  - Revalorisation du point d'indice à hauteur de 3,5% intervenue en juillet 2022
  - Mise en place du Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

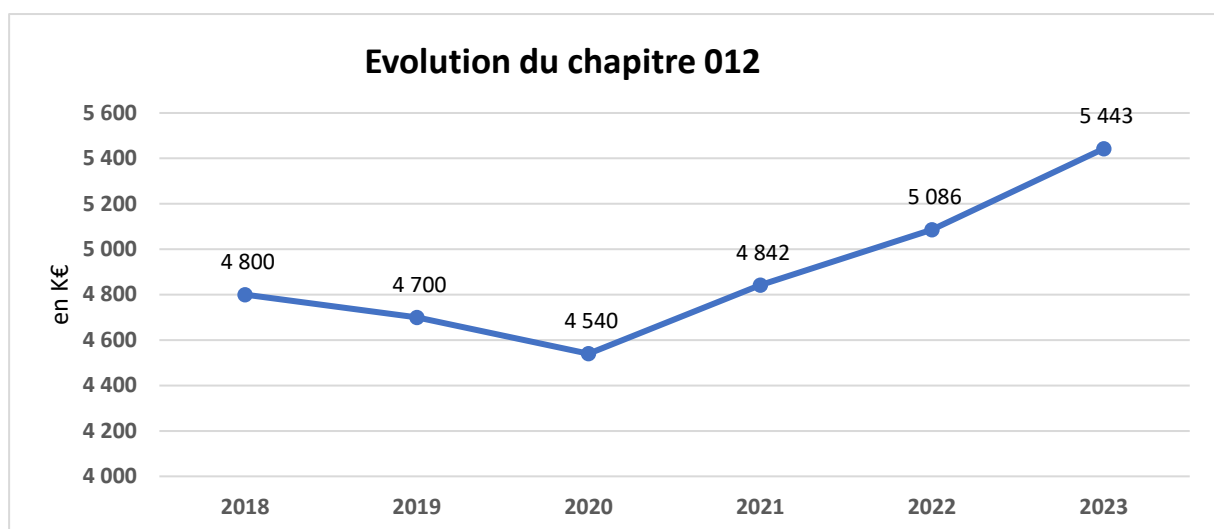
La collectivité a également prévu plusieurs recrutements :

- 245
- Création de poste pour répondre à des obligations réglementaires nouvelles :
    - 1 référent santé 50h/an
    - 1 infirmière 0,40 ETP
    - 1 poste EJE 0,25 ETP

- 250
- Création de poste pour répondre à un besoin de structuration du service :
    - Un ½ temps au service RH
    - 1 poste d'agent au service des « espaces verts »

- 255
- Remplacements poste à poste :
    - 1 poste de coordinatrice des écoles et chargées des achats
    - 1 poste d'agent au service « bâtiments »
    - 1 poste de chargé de mission DEU

### 260 1. Evolution du chapitre 012

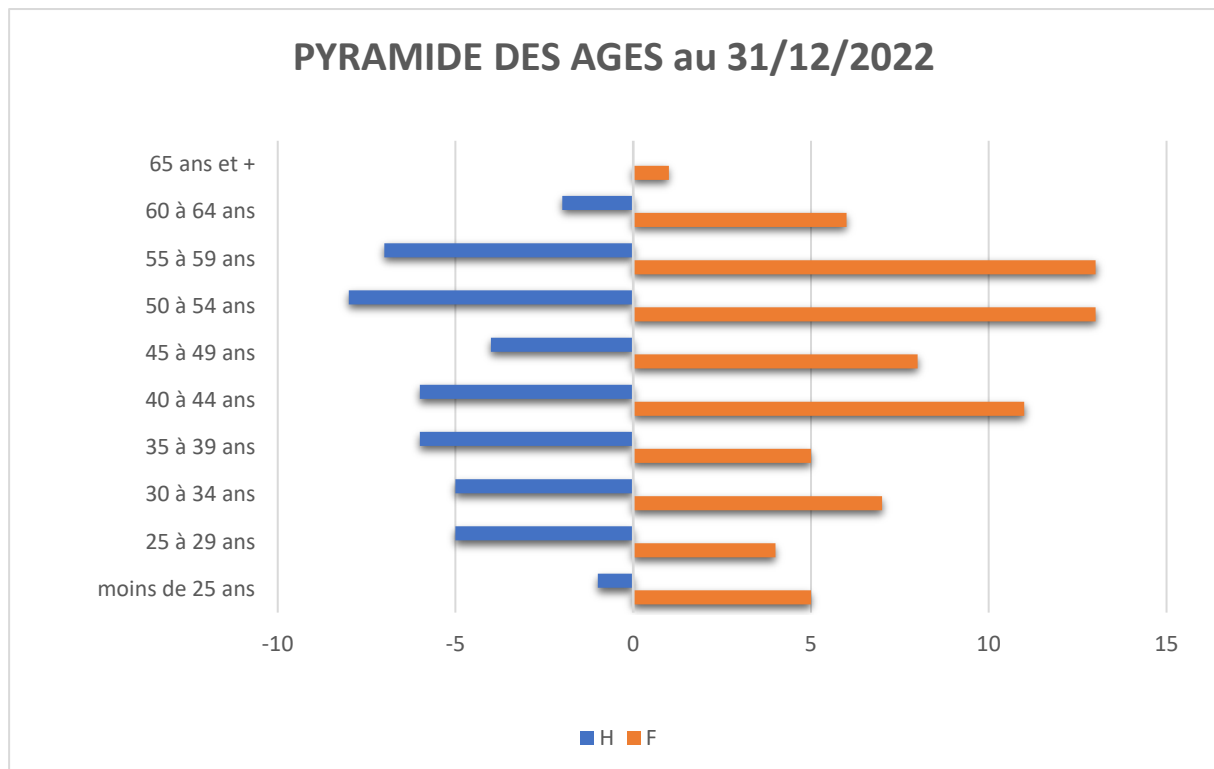


Le montant brut annuel du régime indemnitaire des agents (toutes primes et indemnités confondues) est de 526 K€ et devrait s'élever à 586 K€ en 2023 avec le CIA.

Le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée annuelle de **travail effectif de 1 607 heures**, sans préjudice des heures supplémentaire susceptibles d'être effectuées.

270 En 2022, le temps de travail est organisé sur la base de l'**annualisation** ou de cycles de travail (**35h à 39h hebdomadaires**) qui peuvent différer selon le service, le secteur d'activité, etc.

## 2. Pyramide des âges



275

## 3. Tableau des effectifs au 31 décembre 2022

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total 2022	Total 2021
Filière administrative	6	7	12	26	25
Filière technique	2	3	53	58	57
Filière médico-sociale	1	9	0	10	10
Filière police	0	2	8	10	10
Filière animation	0	0	6	6	7
Filière sociale	2	0	8	10	10
Filière sport	0	4	0	4	3
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>24</b>	<b>95</b>	<b>124</b>	<b>122</b>

## Annexes

<b>Evolution des principales dépenses inscrites sur le chapitre 011</b>	<b>tx d'évolution ou inflation évalué pour 2023 inflation</b>
Combustible	15%
Documentation générale et techniques	70%
autres fournitures non stockables	9%
Charges locatives	187%
Livre disques cassettes	15%
Autres frais divers	-3%
Déplacement missions receptions	5%
Frais acte et contentieux	-37%
Fournitures administratives	15%
Autres fournitures	-3%
Fourniture de voirie	30%
Vêtements de travail	-1%
Formation	0%
Nettoyage locaux	30%
Taxe foncière	57%
Transport de biens et transport colectifs	10%
Caburants	12%
Entretien batiment privé	3%
Fourniture d'entretien	30%
Entretien réseaux-éclairage publics	1%
Etudes et recherches	-43%
Assurances	3%
Crédit bail mobilier	2%
Entretien matériel roulant	-3%
Services bancaires	21%
Poste et télécommunication et affranchissement	10%
Fournitures scolaires	2%
Entretien batiment public	30%
Entretien autre matériel	15%
Honoraires	0%
Alimentation	10%
Eau et assainissement	4%
Fourniture de petits équipements	7%
Publicité, publication, cérémonies	3%
Entretien voiries	10%
Crédit bail immobilier	0%
Maintenance	15%
Autres services extérieurs	10%
<b>Energie-Electricité</b>	<b>130%</b>
Contrat de prestation de services	15%
Entretien terrain	15%
<b>Total Charges à caractère général</b>	<b>27%</b>

Projection des états des restes à réaliser (RAR) 2022 en section d'investissement pour l'exercice 2023 :

GESTIONNAIRE	Libellé OPERATION
DST	EG.BRASSENS ETUDE STRUCTURE MOE BARDAGE PIGNON ET AUVENT
DST	MEUBLE DE RANGEMENT ALP ROMPUD
DST	STRUCTURE MOTRICITE SMA
DST	SIEGE DE BUREAU ALP ROMPUDE
DST	MEUBLE DE RANGEMENT ALP ROMPUD
DST	MISSION CSPS REAMENAGEMENT ABO
DST	10 CHAISES ALSH
DST	ACHAT ARMOIRE CLASSE 2 MATERNELLE ROMPUDE
DST	ACHAT BAC DE PATURAGE ET RATELIER PARC DE COULONDRIER PARC DE COULONDR
DST	MOBILIER CLASSE 25 ET 22 MATERNELLE PATUS
DST	CONGELATEUR CANTINE VALENE
DST	ACHAT TRONCONEUSE STIHL MS 400 BP 22
DST	MOBILIER CLASSE P. PATUS
DST	REFECTION PANNEAU ENTREE PARC
DST	ACHAT MATERIEL ELECTROPORTATIF MACON
DST	ACHAT MATERIEL ELECTROPORTATIF POUR ELECTRICIEN BP
DST	CREATION PASSAGE BATEAU RUE DES COMBELLESSELON DEV IS N° 22202051
DST	MISE EN COMPATIBILITE DU PLU P
DST	PANNEAUX EXTINCTION ECLAIRAGEPUBLIC
DST	REFECTION PANNEAU ENTREE PARC DE COULONDRES
DST	MISSION CSPS REHABILITATION FA
DST	CREATION ECOULEMENT ET CIRCUIT EAU FROIDE CHAUDE A
DST	FERMETURE D'UNE COURSIVE P. VA
DST	CHANGEMENT PORTE ENTREE SALLEASSOCIATIVE
DST	CT FERMETURE COURSIVE P. VALE
DST	MISSION CT RENOVATION FACADES ESPACE BRASSENS
DST	CREATION DALLE BETON AIRE DE JEUX RUE DU GRAND PAN
DST	EG.BRASSENS TRAITEMENT FACADES
DST	REFECTION ZONE DETENTE ESPACE JEUNESSE BP 22
DST	MOBILIER CM1 CM2 CE2 ET CP ECOLE GRAND RUE
DST	EXTENSION RESEAU CAMERAS DE VI
DST	AMELIORATION ECLAIRAGE PUBLIC
DST	AMELIORATION ECLAIRAGE PUBLIC
DST	AMELIORATION ECLAIRAGE PUBLIC
DST	AMEGENT PLACE DE L EGLISE
DST	COTE CLOISON SALON DE L'ARTISA
DST	CREATION SOL AIRE DE JEUX RUE DU GRAND PAN
DST	MISE EN COMPATIBILITE DU PLU P
DST	AMELIORATION ECLAIRAGE PUBLIC AV DU PIC ST LOUP
DST	MOQUETTE & CHARIOT ENROULEUR POUR GRS HALLE DES SP ORTS DES VERRIESSELON DE
DST	ETUDE TRAITEMENT FACADES EGB
DST	MISSION AMO ANALYSE PATRIMOINE TERTIAIRE ET DEFINITION DES BESOINS
DST	AMENAGEMENT ABORDS EGB
DST	STRUCTURE AIRE DE JEUX RUE DU GRAND PAN
DST	VEGETALISATION DU ROND POINT DU ROUERGAS
DST	REFECTION PISTE CAVALIERE SUITE INTEMPERIE
DST	AMELIORATION ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE GANGES
DST	MISSION AMGT ESPACE ENTRE FORU
DST	MISSION MO DEMOLITION BATIMENT
DST	AMGT ABORDS EGB ET SALLE DE SP
DST	MISE EN PLACE EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC
DST	REFECTION ECLAIRAGE PUBLIC MAI
DST	AMELIORATION ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA TOUR
DST	AMELIORATION ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE VALMONT
DST	REHAB FACADES EGB LOT03-PEINTU
DST	ATELIER DES PROJETS - REMPLACEMENT CHAUDIERE
DST	MODERNISATION DU RESEAU DE CAMERAS VIDEOPROTECTION
DST	AMGT ABORDS ESPACE GEORGES BRA
DST	REHAB FACADES EGB LOT01-GROS O
DST	AMGT ABORDS ESPACE GEORGES BRASSENS ET SALLE DE SPECTACLE
DST	REHAB FACADES EGB LOT02-METALL
ECOLES	CHAISE ADAPTEE PAL SEAT T4
ATELIER DES P	RENOVATION ET AMENAGEMENT DE BUREAU CENTRE D'INNOV ATIONFOURNITURE ET POSE I
ATELIER DES P	FOURNITURE ET POSE PORTE LOCAL FABLABCENTRE D'INNO VATIONSELON DEVIS DU 2022 0
INFORMATIQUE	LOGITUD ETERNITE - INSTALLATION MAINTENANCE
INFORMATIQUE	TELEPHONE URGENCE
INFORMATIQUE	TELEPHONE URGENCE
INFORMATIQUE	LICENCE TEL CONFERENCE
INFORMATIQUE	COMMANDE TELEPHONES IP
INFORMATIQUE	COMMANDE TELEPHONES IP
INFORMATIQUE	COMMANDE TELEPHONES IP
INFORMATIQUE	REPETEURS TELEPHONIE
INFORMATIQUE	TELEPHONE MPE
INFORMATIQUE	YEALINK
INFORMATIQUE	LICENCES UC PBX
INFORMATIQUE	TELEPHONES IP YEALINK
INFORMATIQUE	LOGICIEL-EASY REQUEST APPLI
INFORMATIQUE	LOGICIEL-EASY REQUEST APPLI
INFORMATIQUE	PC ACCUEIL ET LAPTOPS
INFORMATIQUE	PC ACCUEIL ET LAPTOPS
INFORMATIQUE	ACQUISITION COPIEUR MAIRIE ADM
INFORMATIQUE	ACQUISITION COPIEUR ECOLE PPATUS
INFORMATIQUE	ACQUISITION COPIEUR ECOLE MROMPUDE
INFORMATIQUE	CHAISES ADP
INFORMATIQUE	MONITEUR MOBILE
INFORMATIQUE	PC FIXE ET PORTABLE DGS
INFORMATIQUE	STATIONS D'ACCUEIL
INFORMATIQUE	CARTES ITUNES LICENCE FINALCUT
INFORMATIQUE	ECRANS PC
INFORMATIQUE	MONITEUR AFFICHAGE DYNAMIQUE
JEUNESSE	MOBILIERS ESPACE JEUNESSE BANC PLIANT